

Adresse de la société populaire de Pauillac (département du Bec-d'Ambès, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pauillac (département du Bec-d'Ambès, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14379_t1_0462_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'arbre de la liberté, symbole de notre bonheur et parfois vers le ciel. Lalande a adressé une prière à l'être Suprême, précédée d'un excellent discours. Le peuple écoutait dans un silence religieux, et semblait regretter le tems qu'il avait perdu en vaines et ridicules cérémonies.

Rapporter les expressions d'amour et de reconnaissance qui sont sorties de la bouche de ce patriote, pour remercier cet être bienfaisant, sous les auspices duquel on avait commencé le travail, ne serait pas bien difficile : son discours est gravé dans tous les cœurs; mais il suffit de dire qu'il a fait l'impression salutaire qu'il devait faire sur de vrais Républicains, qui ont juré de vivre libre ou de mourir. Il n'est pas un de ceux qui étoient présents qui ne se soit retiré chez luy bien pénétré des vérités qu'il a démontrées et tel est l'empire de la raison sur les hommes libres, qu'il suffit de la leur faire entendre pour être assuré, qu'en l'écoutant avec plaisir, ils en tireront avantage. Tous ont été entièrement convaincus qu'il étoit plus agréable au créateur de l'univers de travailler, surtout quant c'est pour fournir des armes contre les tyrans, ses ennemis et les nôtres, que de rester dans une mole oisiveté source de tous les vices. Cette prière finie, un repas frugal, à l'instar des spartiates a réparé les forces des Républicains épuisés par la fatigue. La sobriété en faisait les charmes; et les cris mille fois répétés de vive la République ! Vive la Montagne ! ont terminé cette journée, à jamais mémorable.

Un membre a fait la motion qu'extrait du présent procès-verbal fût envoyé à la Convention nationale et aux sociétés affiliées : Arrêté ».

P.c.c. [mêmes signatures].

16

Le citoyen Arnault, instituteur à Loudun, département de la Vienne, félicite la Convention nationale sur son énergie et son activité à déjouer les conspirateurs, applaudit à ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Il déclare faire don à la patrie d'une créance de 117 livres 15 sous, qu'il a sur la nation, et joint la copie d'un acte passé devant notaire, portant sa renonciation à ladite créance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

17

La société populaire de Pauillac, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention nationale sur son énergie et son activité à déjouer les complots tramés contre la liberté, applaudit au grand ordre du jour de la justice et de la vertu, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait achevé l'immortel ou-

(1) P.V., XXXIX, 151. Bⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1370.

vrage qui doit faire le bonheur de la nation française.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pauillac, 5 flor. II] (2).

« Citoyens Représentans,

La Société populaire de Pauillac en Médoc applaudit avec transport à votre infatigable surveillance à déjouer les complots des traîtres et à punir leurs horribles forfaits. Elle est bien convaincue que la République ne pourra se promettre d'heureux jours que lorsque tous les ambitieux qui travaillent à nous forger des ferts auront disparu de dessus le sol sacré de la liberté. Le cynique Hébert et sa cohorte infâme ne sont plus, mais que d'hommes encore couverts du même masque et grangrenés des mêmes principes, n'avons-nous pas à précipiter dans le néant avant que le vaisseau de l'Etat n'arrive au port de la félicité publique. Si tous les bons Français ont tressailli de joie en s'instruisant de votre décret qui met la justice et la probité à l'ordre du jour, ils n'en éprouveront pas moins sans doute, en voyant cette foule de conspirateurs qui ne tendoient à rien moins qu'à en empêcher les heureux effets, frappés par la justice nationale.

Citoyens représentants, que tant de travaux commencés pour le bonheur de 24 millions d'individus ne demeurent pas imparfaits; restés au poste où le vœu de la nation vous a porté, la patrie attend de vous que vous consolidiez un ouvrage qui fera jouir tous les Français d'une prospérité parfaite. S. et F. »

S. AUDINET père (*présid.*), GLAUDIN (*secrét.*), Y.C. ROYER, CHAMPAGNE.

18

Le citoyen Pallix (3) écrit à la Convention nationale qu'il vient de faire passer au directeur-général de la liquidation le bordereau d'enregistrement de la quittance de finance de sa maîtrise de marchand de vin limonaier, montant à 112 liv. 10 s. de principal, dont il fait don à la patrie pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (4).

19

La société populaire de la commune de Richelieu, département d'Indre-et-Loire, écrit à la Convention nationale que, revenue de son erreur et mieux instruite par sa propre expérience, elle la prie de regarder comme non avenue et de rapporter l'adresse qu'elle lui a envoyée, il y a quelque temps, pour lui demander le retour du traître Westerman dans la

(1) P.V., XXXIX, 151. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 306, pl. 1163, p. 13.

(3) Sect^{on} Contrat Social.

(4) P.V., XXXIX, 151. Bⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t).